

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Danielle JUBAN
Madame Brigitte POPARD
Madame Océane CHARRET-
GODARD
Monsieur Patrick BAUDEMONT

Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET

OBJET : CULTURE ET SPORTS**Soutien aux clubs professionnels - SASP JDA Dijon Basket - Aide complémentaire exceptionnelle**

Les dispositions combinées des articles L.113-2 et suivants et des articles R 113-1 et suivants du Code du sport autorisent les sociétés sportives professionnelles à recevoir des subventions publiques dès lors qu'elles exercent des missions d'intérêt général.

Dans ce cadre, la SASP JDA Dijon Basket a compté pour cette saison sportive sur un soutien financier de la collectivité de 257 000 €, voté au Bureau Métropolitain en date du 9 décembre 2021.

Cependant, les excellents résultats sportifs obtenus par l'équipe de la JDA Dijon Basket ont suscité pour cette saison 2021/2022 un fort engouement autour de la pratique du basket-ball ainsi qu'une notoriété des joueurs, entraîneurs et dirigeants sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Tout au long de l'année, le club a donc du renforcer son investissement en direction du centre de formation de l'Association de la JDA Dijon Bourgogne ainsi que répondre aux nombreuses sollicitations reçues de différents canaux.

De ce fait, suite à la demande de la SASP JDA Dijon Basket de bénéficier d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 50 000 €, il est proposé de modifier la convention de subventionnement fixant les relations entretenues par Dijon Métropole avec cette entité et de porter le concours financier de Dijon Métropole à la somme de 307 000 €.

L'aide financière apportée à la SASP JDA Dijon Basket, par l'ensemble des collectivités territoriales, se conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°2 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 23 septembre 2021 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général entre Dijon Métropole et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention à 307 00 € pour la saison 2021-2022;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2022.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN